



Lors de mes astreintes, **je reste disponible de 21h à 7h du lundi soir au lundi matin suivant** : je garde mon téléphone avec moi et j'assure une réponse téléphonique à tous les appels d'EHPAD que je reçois.



Au début de ma semaine d'astreinte, **je contacte les EHPAD à visiter** pour fixer le jour et l'heure de mon passage (1 ou 2 EHPAD doivent être visités chaque semaine).  
*Pour chaque EHPAD, une fiche d'informations est disponible sur [inzee.care](https://inzee.care) et indique notamment les modalités d'organisation des visites.*



Je passe un **appel** aux EHPAD qui ne reçoivent pas ma visite afin de me présenter et de répondre à leurs éventuelles questions.



**En cas d'appel d'un EHPAD**, je donne un conseil téléphonique ou je me déplace à l'établissement si la situation le nécessite.

Je réalise ensuite ma transmission dans le dossier du résident de l'EHPAD et dans **inzee.care** en indiquant :

- 1/ La raison de l'appel
- 2/ Le soin ou le conseil donné



Je réalise mes **visites** et je les trace en temps réel sur **inzee.care**. Je peux réaliser une transmission détaillée si j'ai des remarques particulières à faire.



Je participe aux **réunions de suivi** qui ont lieu tous les 4 mois en visioconférence afin d'échanger avec les EHPAD et les autres IDEL sur les dernières semaines d'astreintes.



Dans les 7 jours suivants ma semaine d'astreinte, je transmets par mail ma **note de frais** à l'URPS infirmiers.



Je peux échanger avec l'URPS et les autres infirmiers libéraux d'astreinte via un **groupe WhatsApp** dédié (pour faire un retour sur ma semaine d'astreinte, échanger des semaines...)